

A qui vous adresser en région ?

Vous pouvez vous adresser aux Centres de compétences qui travaillent en lien avec le Centre de référence national basé à Saint-Maurice :

Amiens CHU d'Amiens	Nancy Centre Hospitalier Universitaire, Hôpitaux de "Brabois", Hôpital d'enfants
Besançon CHU de Besançon	Toulouse Hôpital des Enfants
Brest CHU de Brest Hôpital Morvan	Villeneuve d'Ascq Centre de Rééducation Fonctionnelle "Marc Sautelet"
Limoges CHU "Dupuytren"	
Lyon Hôpital Femme Mère - Enfant	
Marseille CHU, Hôpital de "La Timone"	Antilles CHU de Fort de France

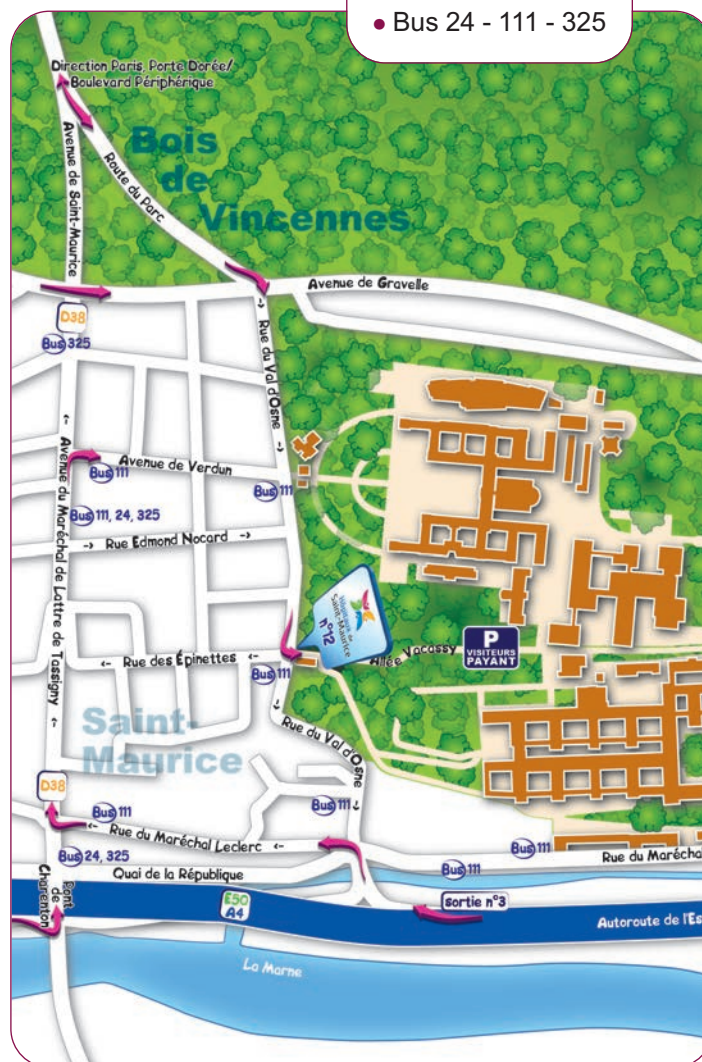


Vous rendre au Centre de référence



Accès transports

- Métro ligne 8
Charenton-Ecoles
- Bus 24 - 111 - 325



Centre de référence national maladies rares

des malformations des membres et de l'arthrogrypose chez l'enfant



Pôle
Soins de Suite et Réadaptation
Enfants

Service de
Rééducation
orthopédique



Hôpitaux de
Saint-Maurice

Hôpitaux de Saint-Maurice
14, rue du Val d'Osne - 94410 Saint-Maurice
Tél. : 01 43 96 63 50 - Fax : 01 43 96 66 25
cerfam@hopitaux-st-maurice.fr

Qu'est-ce qu'une maladie rare ?

Une maladie est dite rare si moins d'une personne sur 2 000 en est atteinte.

On en dénombre 7 000 en France.

Le Centre de référence de Saint-Maurice a été labellisé en 2007.

Son action est relayée en région par des Centres de compétences.

Elle concerne des pathologies telles que : les malformations, les amputations de membres, l'arthrogrypose.

Les missions du Centre de référence



- organiser des consultations pluridisciplinaires spécialisées, des bilans et des prises en charge spécifiques,

- assurer un rôle d'expert auprès des professionnels de santé, des associations de familles et des intervenants extérieurs.



Quand consulter ?

- avant la naissance, lors de la découverte d'une anomalie à l'échographie,
- lorsqu'une anomalie est découverte à la naissance,
- pour un avis spécialisé.

Quels professionnels allez-vous rencontrer au Centre de référence ?

L'équipe du Centre est composée de :

- médecins** (chirurgiens orthopédistes, médecins de médecine physique et réadaptation, neuro-pédiatres...),
- psychologue,**
- kinésithérapeute,**
- ergothérapeute,**
- orthophoniste,**
- assistante sociale,**
- secrétaire médicale.**



Les consultations pluridisciplinaires

Elles permettent :

- d'évaluer l'anomalie constatée
- de vous informer précisément sur l'évolution et les possibilités de prise en charge médicale de votre enfant,
- d'organiser l'accompagnement global de votre enfant tout au long de sa croissance tant sur un plan médical et rééducatif (appareillage, aides techniques, rééducation, réadaptation, indication chirurgicale...) que social et psychologique,
- de tout mettre en oeuvre pour favoriser l'autonomie de votre enfant dans sa vie quotidienne, ses apprentissages et ses loisirs.

